

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 5 décembre 2012 portant dissolution du centre de soutien automobile de la gendarmerie de Poitiers (Vienne) et création corrélatrice du centre de soutien automobile de la gendarmerie de Châtelleraut (Vienne)**

NOR : INTJ1235903A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu le code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Poitiers (Vienne) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Corrélativement, le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Châtelleraut (Vienne) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la gendarmerie nationale :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

R. LIZUREY